Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN09-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Jean-Charles POINTCHEVAL, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Geneviève DROGOU, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Catherine JEZEQUEL, Xavier GULCZINSKI.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Sébastien LE JEAN a donné pouvoir à Armelle JAOUEN
Stéphanie VRAC absente en début de séance a donné pouvoir par courriel à Virginie LE RAY à 20h17.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 1 voix pour de Catherine JEZEQUEL membre du groupe « Vivre Saint Renan » et 4 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».

De 21h27 à 21h48 : Fabienne DUSSORT quitte la salle du Conseil municipal pendant le débat.

***

DELIBERATION N°CM-20260605-FIN-09-DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA PISCINE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE POUR 2024-2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Absent(e)s représenté(e)s : 02
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 01
Votants : 28

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN09-DE

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

En 2005, la commune de Saint Renan a confié par délégation de service public, la conception ainsi que la gestion technique et administrative de la piscine municipale.

Le délégataire est la SAS (Société par Actions Simplifiées) Complexe Aquatique des Abers. Le contrat de concession de service public a été conclu pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service de l'équipement (04 septembre 2005), il a été prolongé par avenant, en date du 23 mai 2025, pour une durée de 23 mois jusqu'au 31 août 2027.

Les missions assurées par le délégataire sont :
- construction, gestion et exploitation de la piscine (fonctionnement, gestion du personnel, surveillance, entretien courant et maintenance du bâtiment notamment),
- exploitations annexes : espace détente, soins Zénance.

Conformément à l'article 35 dudit contrat et en application des dispositions des articles L.1411- 3 et R.1411- 7 du code général des collectivités territoriales, le délégataire transmet chaque année à l'autorité délégante, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Le Comité de suivi annuel réuni le 12 mai 2026 et la commission des Finances réunie le 27 mai 2026 ont étudié l'ensemble de ces éléments, comptables et d'activité. Le rapport synthétique 2024/2025 est joint en annexe de la présente délibération. L'ensemble du dossier ainsi que le compte rendu du Comité de suivi sont mis à la disposition des Conseillers municipaux au Secrétariat général et ce dans les conditions prévues au règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 35 du contrat de concession,
Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 27 mai 2026,

Considérant la tenue du Comité de suivi annuel réuni le 12 mai 2026,

- **de prendre acte** du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2024/2025.

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2024-2025 relatif à a gestion de la piscine.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 05 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire